

-----  
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**  
-----**Séance du 3 mars 2023****Nombre de Membres**

En exercice : 23

Présent au Conseil : 17

Ayant pris part au vote : 22

*L'an deux mille vingt-trois et le trois mars à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.***Date de la convocation**

27/02/2023

**Date d'affichage**

10/03/2023

*Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.**Procuration : Aline Carrière à Marie Destaing, Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Jean-Pierre Gurtner à Isabelle Vinai, Norbert Pécot à Olivier Marlot, Léonie Schneiter à Aline Louvrier.**Excusée : Madeleine Chapellier**Secrétaire de séance : Caroline Blain**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-03-018****OBJET : Convention de partenariat avec l'Ecole Jeanne d'Arc.**

Le Maire explique que la commune dispose actuellement d'un périscolaire construit en préfabriqué implanté sur le site du presbytère et que ce bâtiment, devenu trop exigü, est destiné à la démolition.

Afin de répondre aux nouveaux besoins de surface et d'améliorer la performance énergétique, la commune engage la création d'une nouvelle structure rue de la Motte, pouvant accueillir jusqu'à 150 enfants de l'Ecole privée Jeanne d'Arc et de l'école publique Louis Pergaud.

Cependant, afin de dimensionner les besoins des deux écoles, il est demandé à l'Ecole Jeanne d'Arc de se positionner en garantissant sa fréquentation pendant une période de trente ans minimum par le biais d'une convention entre la Commune et l'école.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent la proposition d'une convention entre l'Ecole Jeanne d'Arc et la commune ;
- Donnent pouvoir au maire pour signer la convention.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230303-2023\_03\_018-DE

Berger  
Levraut

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,  
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230303-2023\_03\_018-DE

Berger  
Levrault

